

Activités pour les Séniors avec l'UFCV



L'UFCV, en partenariat avec la mairie, propose aux séniors de découvrir la Saline royale d'Arc-et-Senans le mardi 28 juin 2022. Rendez-vous devant la mairie à 9h30 (possibilité de transport gratuit à demander lors de l'inscription). Le prix est fixé à 13 €.



Par ailleurs, un nouvel après-midi de jeux de société est organisé le lundi 4 juillet de 14h à 16h ainsi qu'une initiation à l'informatique le lundi 11 juillet de 14h à 16h. Ces animations se dérouleront au CAL.

Les inscriptions se font par mail ou téléphone auprès de diane.oppo@ufcv.fr ou au 07 57 48 15 65.

De l'importance de bien trier ses déchets...



Fin mai, un jeune valoriste de 24 ans a été sérieusement brûlé par de l'acide sulfurique alors qu'il travaillait sur une ligne de tri au sein du Pôle Valorisation des déchets du SYBERT à Besançon. Une bouteille blanche, opaque et sans étiquette s'est retrouvée parmi les emballages et déchets ménagers recyclables issus d'une collecte de bacs jaunes. Ce récipient s'est renversé sur le bras du jeune homme lui provoquant de graves brûlures malgré le port des équipements de protection individuelle.



Pour rappel, l'acide sulfurique fait partie des déchets ménagers dangereux qui doivent obligatoirement être déposés en déchetterie pour subir un traitement spécial et sécurisé.

En aucun cas, ce type de déchets n'est à jeter dans les bacs jaunes qui sont uniquement destinés aux déchets ménagers recyclables (emballages, papiers, cartons, etc.).

Cet incident s'inscrit dans un contexte de forte augmentation des erreurs de tri. Entre 2021 et 2022, le SYBERT a constaté une hausse de 2% des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Des déchets mal triés peuvent avoir de graves conséquences, aussi bien sur le plan humain, sanitaire, financier que matériel.

Le SYBERT est déterminé à ne pas laisser de tels actes impunis. Une plainte contre X a été déposée.

Carte Avantages Jeunes offerte à tous les jeunes Écovaliens de 10 à 20 ans



Pour la deuxième année consécutive, la commune a décidé de faire profiter tous les jeunes âgés entre 10 et 20 ans en 2022 et domiciliés dans la commune, des bons plans de la carte Avantages Jeunes.

Pour cela, il suffit de compléter le coupon du flyer téléchargeable sur le site Internet et sur Intramuros puis, de venir s'inscrire en mairie avant le 27 juillet 2022 en apportant une photo d'identité et un justificatif de domicile.

La distribution se déroulera en septembre à l'occasion d'une rencontre conviviale avec les élus.

L'actualité de la médiathèque



Suite au désherbage annuel, nous vous rappelons que la médiathèque organise une vente de livres aux heures d'ouverture habituelle. Ils sont disponibles au niveau de l'accueil. Pensez à prévoir un peu de monnaie !



Horaires d'été

Les horaires de la médiathèque sont inchangés sauf le mercredi matin du 8 juillet au 2 septembre :

- Lundi : 10h - 12h
- Mardi : 15h30 - 19h
- Mercredi : fermé le matin / 14h - 19h
- Jeudi : fermé
- Vendredi : 15h30 - 19h

La permanence pour les aides administratives se tiendra uniquement le lundi (sauf le 11/07, le 22/08 et le 29/08).

Taille des haies : réglementation

En référence au code civil, pour des raisons de sécurité et d'esthétique, les haies continues en limite du domaine public, ne doivent pas déborder sur le domaine public ni excéder deux mètres de haut à partir du terrain naturel.



Des règles particulières sont applicables sur les carrefours (renseignements en mairie).

En cas de non-respect et après les rappels légaux, il sera procédé à la taille d'office aux frais du riverain.

AGENDA

- **Lundi 28 juin** : sortie culturelle à la Saline royale d'Arc-et-Senans avec l'UFCV seniors
- **Mercredi 29 juin** : réunion d'information recensement, journée défense citoyenneté et service national universel, en mairie de 17h30 à 18h30 (sur inscription)
- **Vendredi 1^{er} juillet** : conseil municipal à 18h en mairie
- **Lundi 4 juillet** : après-midi jeux de société avec l'UFCV seniors au CAL de 14h à 16h
- **Lundi 11 juillet** : initiation à l'informatique pour les seniors avec l'UFCV au CAL de 14h à 16h
- **Mardi 12 juillet** : permanence Intermed (après-midi) en mairie

Bulletin mensuel
Juin 2022

Mairie d'École-Valentin



www.ecole-valentin.fr

Ouverture les
lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30

03 81 53 70 56

mairie@ecole-valentin.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2022

Ce bulletin mensuel reprend les principaux points discutés en réunion de conseil municipal et communique sur les affaires courantes et informations communales. Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le panneau numérique à la mairie ainsi que sur le site internet.

Attribution du marché pour le terrain synthétique et l'espace multisports

Comme annoncé plusieurs fois dans les Echos mensuels, l'équipe municipale avance sur le dossier du terrain synthétique de football et l'espace multisports. Un appel d'offre, constitué de deux lots, avait été lancé il y a quelques mois. 45 dossiers ont été retirés sur la plateforme en ligne et six entreprises ont participé à la visite de site imposée dans les documents de consultation. Deux entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 ; deux autres pour le lot 2. Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre puis par la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 13 mai 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par seize voix pour (cinq conseillers intéressés n'ont pas pris part au vote) ont autorisé monsieur le Maire à attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Société IDVERDE

Lot 1 : Terrains et équipements de sports
Montant TTC : 1 057 617,89 €

Société CITEOS :

Lot 2 : éclairage espace sportif
Montant TTC : 215 424,12 €

Le total des lots attribués s'élève à 1 273 042,01 € TTC.

Une présentation aux habitants sera programmée afin d'exposer le projet et d'expliquer le déroulement du chantier.

Registre canicule et grand froid

Les personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées résidant à domicile peuvent s'inscrire sur le registre nominatif canicule et grand froid du CCAS en contactant la mairie.



Quelques recommandations :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation,
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur,
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...),
- Boire environ 5 à 6 verres d'eau par jour,
- Donner de ses nouvelles à son entourage,
- Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application INTRAMUROS



Téléchargement gratuit

Disponible sur



Disponible sur



Imprimé par nos soins :
ne pas jeter sur la voie
publique